

Reprise des cours ... Pour qui... Quand... Comment...

Suite aux dernières décisions du Comité national de concertation du 30 octobre, et conformément à la circulaire de mise en application de ces décisions, vous trouverez ci-dessous les directives pour la reprise des cours...

Pour les élèves du 1^{er} degré

Pour tous les élèves des 1^{ères} et 2^{èmes} années,
les cours reprennent en classe dès le lundi 16 novembre.
L'horaire normal est d'application.

Pour des raisons sanitaires,
la vente de sandwiches peut se poursuivre mais le choix sera restreint.

IMPORTANT : Nous tenons à rappeler que le port correct du masque en toutes circonstances reste obligatoire dans l'enceinte de l'établissement (ainsi que dans les rues avoisinantes).

Pour les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés

La population scolaire dans l'établissement doit être réduite de 50 %.
Chaque classe a été divisée en 2 groupes : groupe 1 et groupe 2.
Chaque groupe alternera une semaine de présence en classe et une semaine de travail à domicile. Ces semaines débutent le jeudi matin et se terminent le mercredi midi.
Durant la semaine en classe, l'horaire normal est d'application.

Pour débiter,
les élèves des groupes 1 viendront en classe les lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 novembre,
les élèves des groupes 2 commenceront leur semaine en classe le jeudi 19 jusqu'au mercredi suivant,
puis ainsi de suite...

Vous trouverez sur notre site internet www.sthenri.be
les listes d'élèves par ordre alphabétique pour chaque niveau (3^{èmes}, 4^{èmes}, 5^{èmes}, 6^{èmes} et 7^{èmes}).
Chacun peut donc repérer s'il appartient
au groupe 1 (présence lundi 16...)
ou au groupe 2 (présence jeudi 19....)

Selon la semaine, la présence à l'école est obligatoire, de même que la réalisation des travaux qui vous seront fournis à faire durant la semaine de travail à la maison. Ces travaux peuvent vous être fournis en format papier (lors de votre semaine de présence à l'école) ou en format électronique via votre boîte mail @sthenri.net dès le lundi 16.
Tous les travaux demandés entrent en ligne de compte pour l'évaluation.

Selon les conditions du secteur concerné, les stages prévus en entreprise se poursuivent normalement selon la convention établie, que l'on soit en semaine école ou semaine domicile.

Pour des raisons sanitaires,
la vente de sandwiches peut se poursuivre mais le choix sera restreint.

IMPORTANT : Nous tenons à rappeler que le port correct du masque en toutes circonstances reste obligatoire dans l'enceinte de l'établissement (ainsi que dans les rues avoisinantes).

Pour les élèves de l'alternance

Selon la taille de chacun des groupes, une division éventuelle en 2 groupes (groupe 1 et groupe 2) a été faite.

Votre horaire de présence en centre vous sera communiqué par SMS.

Selon la semaine, la présence à l'école est obligatoire, de même que la réalisation des travaux qui vous seront fournis à faire durant la semaine de travail à la maison. Ces travaux peuvent vous être fournis en format papier (lors de votre semaine de présence à l'école) ou en format électronique via votre boîte mail @sthenri.net dès le lundi 16. Tous les travaux demandés entrent en ligne de compte pour l'évaluation.

Selon les conditions du secteur concerné, l'insertion en entreprise se poursuit avec l'horaire normal prévu dans le contrat.

Pour des raisons sanitaires, la vente de sandwiches peut se poursuivre mais le choix sera restreint.

IMPORTANT : Nous tenons à rappeler que le port correct du masque en toutes circonstances reste obligatoire dans l'enceinte de l'établissement (ainsi que dans les rues avoisinantes).

L'équipe de direction.